



# L'état des installations intérieures de gaz

## Qu'est-ce qu'une installation intérieure de gaz ?

Le diagnostic concerne toutes les installations de production individuelle de chaleur ou d'eau chaude quelque soit la puissance faisant partie de l'installation intérieure de gaz. En outre, il concerne les installations d'appareils de cuisson s'ils sont desservis par une installation fixe.

Le diagnostic porte sur les 4 domaines clés de l'installation intérieure de gaz suivant :

- La tuyauterie fixe
- Le raccordement en gaz des appareils
- La ventilation des locaux
- La combustion

## • Pourquoi faut-il effectuer un diagnostic des installations intérieures de gaz ?

Pour évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.  
La date d'**entrée en vigueur** du diagnostic est le **1er novembre 2007**.

## • Quels biens immobiliers sont concernés ?

Tous les immeubles ou parties d'immeuble à usage d'**habitation**, comportant une **installation intérieure de gaz de plus de 15 ans**.  
Seules les parties privatives sont concernées.

## • Quelle est la durée de validité de cet état ?

La durée de validité de cet état est fixé à 5 ans.  
En cas de modification de l'installation, le certificat de conformité de moins de 3 ans tient lieu d'état de l'installation intérieure de gaz.